



NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Test de nage



ATTENTION : LES ENFANTS DE 10 ANS DOIVENT MAINTENANT PASSER LE TEST DE NAGE. LA DÉCHARGE NE SERA PLUS ACCEPTÉE

- Le test de nage est **obligatoire** pour les enfants âgés de **7, 8, 9 et 10 ans** qui souhaitent se baigner sans veste de flottaison individuelle (VFI). Si votre enfant est âgé de 7, 8, 9 ou 10 ans et que vous souhaitez qu'il porte une veste de flottaison individuelle, vous n'avez pas à l'inscrire à un test de nage.
- Si vous souhaitez que votre enfant se baigne sans veste de flottaison individuelle, il est obligatoire de faire l'évaluation des aptitudes de nage **à tous les ans**, et ce, même si votre enfant a réussi son test de nage dans le passé.
- Les enfant de **5 et 6 ans** ne peuvent pas participer aux tests de nage. Une veste de flottaison individuelle sera remise obligatoirement à tous les enfants.
- Si votre enfant est âgé de **11, 12, 13, 14 ou 15 ans** et que vous souhaitez qu'il se baigne sans veste de flottaison individuelle, une décharge disponible sur le site Internet de Loisirs-Action Val-Bélair (lavb.ca/documents) devra être remplie et remise par courriel au pve@lavb.ca. Nous recommandons aussi fortement l'évaluation pour les enfants âgés de 11 et 12 ans et pour les jeunes du programme Relève-Ados, pour les parents qui le souhaitent, mais celle-ci n'est pas obligatoire. Si la décharge n'est pas remplie, ou si votre enfant ne passe pas son test de nage, celui-ci devra porter une veste de flottaison individuelle lors des périodes de baignade.
- Aucune évaluation des aptitudes de nage ne sera effectuée une fois le camp débuté. Les enfants de **7, 8, 9 et 10 ans** qui n'auront pas réalisé l'évaluation porteront une veste de flottaison individuelle lors des périodes de baignade.



NOUVEAU FONCTIONNEMENT !

Début de l'inscription
LE 17 AVRIL 2023

Plusieurs dates disponibles pour l'inscription
ENTRE LE 9 MAI ET LE 4 JUIN 2023






L'inscription se fait obligatoirement via le site Internet de la Ville de Québec :
ville.quebec.qc.ca/aquatique

- Les évaluations se tiendront du **9 mai au 4 juin 2023**, pendant les périodes de bains libres de la Ville. Vous pouvez inscrire votre enfant pour un test de nage dans la piscine municipale de votre choix. Cela vous offre donc plusieurs options d'inscription.
- Aucune inscription ne peut se faire via la plateforme d'inscription de Loisirs-Action Val-Bélair.
- Vous devez vous inscrire au moins huit jours ouvrables avant le test (exemple : pour participer le 13 mai, vous devez vous inscrire avant le 4 mai).

COMMENT PROCÉDER POUR INSCRIRE SON ENFANT À UN TEST DE NAGE?



INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES - Procédure pour inscrire votre enfant à l'évaluation des aptitudes de nage - 2023

- 1- Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/aquatique>
- 2- Dans la section inscription, accéder à la plateforme de réservation. 
- 3- Sélectionner l'option – Camps de jour - évaluation des aptitudes de nage 
- 4- Sélectionner la piscine de votre choix –
- 5- Sélectionner le jour et l'heure de votre choix et cliquer sur 
- 6- Entrer votre code postal
- 7- Ajouter le nombre d'enfants qui doivent faire le test à l'aide du + et ajouter au panier

AG #01	-	1	+	0,00 \$
Résidant				

- 8- Passer à la caisse
- 9- Information du client : nom du parent et coordonnées
- 10- Mode de livraison : Cliquer sur information du détenteur  et inscrire les informations sur l'enfant

Si vous avez inscrit plus d'un enfant, vous devrez compléter les questions pour chaque enfant.

Vous aurez la confirmation par courriel.

EST-CE QUE JE DOIS INSCRIRE MON ENFANT?

Dois-je inscrire mon enfant aux évaluations des aptitudes de nage?

